

# SESSION D'INFORMATION

## AMI « Innovation en Guyane »

# SOMMAIRE

- AMI : Qu'est ce que c'est?
- COMMENT REpondre A l'AMI ?
- CAHIER DES CHARGES : Focus sur les points importants
- ÉTAPES - CALENDRIER DE SELECTION DES CANDIDATS
- ÉLABORATION D'UN DOSSIER
- FOCUS REGLEMENTAIRE
- CALENDRIER AMI/ AAP
- CONTACTS

## AMI : Qu'est ce que c'est ?

- Une méthode de présélection et d'orientation permettant l'émergence d'actions ou projets reconnus comme prioritaires
- Limiter la prise de risque et la perte de temps dans l'obtention de l'aide européenne

## Comment répondre à l'AMI ?

- Télécharger les éléments de l'AMI « Innovation en Guyane » sur le site internet : <https://www.ctguyane.fr/>
  - Cahier des charges
  - Formulaire de réponse
  - Fiche OS2 du PO FEDER-FSE 2014 2020
  - Décret d'éligibilité des dépenses

## Cahier des charges : Focus sur les points importants

- Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt
- Conditions d'éligibilité du projet
- Indications financières
- Critères d'appréciation et de sélection des projets
- Calendrier prévisionnel

## OBJECTIFS : AMI «Innovation en Guyane »

### OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Favoriser les transferts de technologies, les partenariats entre les secteurs public et privé

Accompagner les entreprises dans les actions de développement expérimental au niveau des filières dans une optique de mutualisation

Soutenir l'innovation dans l'économie sociale et solidaire

## CONDITIONS D'ELIGIBILITE

**BÉNÉFICIAIRES**



Organismes de recherche et universités  
Centres techniques et de transfert  
Collectivités territoriales et leurs groupements  
Chambres consulaires organisations  
Socioprofessionnelles entreprises (TPE/PME)  
Associations, fondations

**TERRITOIRES  
ELIGIBLES**



Tout le territoire guyanais

**THEMATIQUE**



Aides aux projets de recherche et de  
développement  
Aides à l'innovation en faveur des PME  
Aides en faveur de l'innovation de procédé et  
d'organisation

6 MILLIONS  
FEDER

## INDICATIONS FINANCIERES

TAUX FEDER INDICATIF



Régime cadre exempté de  
notification n°SA 40391

INTENSITE MAXIMALE  
D'AIDE PUBLIQUE





## • CRITERES D'APPRECIATION ET DE SELECTION DES PROJETS

Critères d'appréciation et de sélection des projets	
Sur 40 pts	
<i>Le projet dans son environnement</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des retombées potentielles pour la Guyane en termes d'amélioration de la connaissance technique et/ ou organisationnelle de développement d'activités économiques et dans la perspective de créations d'emplois</li> <li>- Caractère innovant du projet</li> </ul>	10 points
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemplarité (projet de référence) et reproductibilité (potentiel de duplication)</li> </ul>	4 points

<i>La structure porteuse et le projet</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité financière du candidat et le préfinancement (soit défini soit prévisionnel) du projet</li> </ul>	6 points
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de développement de la structure sur les cinq prochaines années</li> </ul>	5 points
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût total du projet et montant FEDER prévisionnel sollicité (ratio montant FEDER / Coût total du projet)</li> </ul>	3 points
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois potentiels, créés ou maintenus</li> </ul>	4 points
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion des résultats du projet</li> </ul>	4 points
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération effective avec des organismes de recherche</li> </ul>	4 points

# ÉTAPES - CALENDRIER DE SELECTION DES CANDIDATS

Télécharger le formulaire de réponse (+éléments associés) et le renseigner  
[www.ctguyane.fr](http://www.ctguyane.fr)

Dépôt du formulaire renseigné  
Avant le :  
05 Septembre  
2016 12h00



Analyse et notation  
Septembre  
2016

Sélection des candidatures  
Octobre 2016

Notification d'avis  
FAVORABLE

Dépôt demande de subvention  
avant : Septembre  
2017



Notification d'avis  
DÉFAVORABLE

Prochain appel à  
manifestation  
d'intérêt

- Par courriel ou,
- Par voie postale ou,
- En main propre au pôle Affaires Européennes

# ÉLABORATION D'UN FORMULAIRE DE REPONSE

Lire le cahier  
des charges  
(+ éléments  
associés)

[www.ctguyane.fr](http://www.ctguyane.fr)

Compléter le  
formulaire de  
réponses

- Compléter tous les items
- S'assurer d'avoir répondu à tous les critères de sélection

Page 7 du cahier des  
charges

Respecter la date de dépôt  
**05 SEPTEMBRE 2016 à 12h00**

## FOCUS RÉGLEMENTAIRE

### RÈGLEMENTATIONS

- ✓ Fiche OS 2
- ✓ Descriptif du régime cadre exempté de notification SA.40391 ;
- ✓ Décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses pour 2014-2020;
- ✓ Règlement (UE) N°651/2014 de la commission du 17 juin 2014 (catégories d'entreprises définies à l'annexe I du règlement)

## Calendrier AMI/ AAP

	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre
<b>2016</b>	Structuration filières- OS3	Transfert des technologies- OS2	Efficacité énergétique- OS6	Agroalimentaire- OS3
		Professions libérales où l'offre est insuffisante – OS3		Hébergements touristiques- OS3
		TPE- OS3	Activités touristiques et culturelles - OS3	

## Contacts



Nos bureaux : 2 260 route de la Madeleine  
97300 Cayenne



Accompagnement des porteurs de projets :  
**Alain Georges HABRAN**  
tél : 0594 27 59 52



[Fonds-europeens@ctguyane.fr](mailto:Fonds-europeens@ctguyane.fr)  
[amifesi@cr-guyane.fr](mailto:amifesi@cr-guyane.fr)  
[www.facebook.com/CTGuyane](http://www.facebook.com/CTGuyane)

MERCI DE VOTRE  
ATTENTION